

TOTAL UES AMONT
GLOBAL SERVICES
HOLDING

2017

MUTUELLE : Où en est-on?

Depuis l'appel d'offres en 2013 et qui a abouti à la mise en place d'Harmonie Mutuelle dans nos murs, que penser de ce "poids lourd" de la complémentaire santé ?

Hausse incohérente de cotisations pour les DAIF SSC

Mises en application à compter du 01/01/2014, les grilles tarifaires Harmonie Mutuelle se traduisent par une baisse sensible des cotisations chez les actifs du DACO et les retraités du DAIF en garanties Sérénité et Confort. Seuls, les retraités en garantie SSC ont subi une augmentation significative de leur cotisation sans justification cohérente, si ce n'est, affirme la DRS, le souci du maintien d'un juste équilibre entre les trois garanties de ce dispositif. Demandes d'explications, échanges d'écrits entre le coordinateur CGT et la DRS, rien ne fera bouger l'attitude incompréhensible de la direction. Plusieurs retraités iront jusqu'à porter plainte auprès du Procureur de la République de Paris pour abus de pouvoir, sans succès. La justesse de vue de la CGT se vérifiera à l'occasion de l'examen détaillé des résultats des deux premiers exercices de 2014 et 2015, des excédents importants tout à fait inhabituels étant observés au seul niveau de la garantie SSC du DAIF. Les arguments mis en avant par la Direction de Total ont donc été démentis par la réalité des chiffres et les observations de bon sens émises à l'époque par la CGT ont bien été confirmées.

Le nouveau contrat responsable

L'année 2015 sera marquée par de multiples réunions destinées à mettre en place les nouveaux contrats responsables de complémentaire santé voulus par le gouvernement. La CGT ne signera pas le protocole du fait notamment de la mise en place d'un système de garantie surcomplémentaire destiné à compenser les pertes provoquées par l'amoindrissement des garanties inhérent au nouveau contrat responsable. C'est ici que l'on voit le côté négatif voire pervers de ce nouveau contrat mis en place au 01/01/2016: les dispositions retenues ont abouti à un raboutage de certaines garanties, d'où des économies en termes de cotisations et de prestations. Ceux qui ont voulu maintenir un niveau de garantie équivalent à celui dont ils bénéficiaient jusqu'à fin 2015 ont dû se le payer plein pot par le biais de la surcomplémentaire, et ce, sans subvention de l'entreprise.

Surcomplémentaire : un marché de dupes

L'histoire n'est d'ailleurs pas terminée, car si les prévisions de résultats pour 2016 semblent aller vers l'équilibre pour ce qui concerne la seule complémentaire santé, DACO et DAIF confondus, il n'en va pas de même pour la nouvelle surcomplémentaire dont les prestations ont véritablement explosé. Conséquence en 2017: + 85 % pour le DACO et le DAIF SSC, et + 230 % pour le DAIF Sérénité! Tout ceci ressemble fort à un marché de dupes dont les seuls salariés et retraités font les frais.

Les économies engendrées par les contrats responsable auxquelles se rajoutent 2,1M€ du transfert des provisions d'égalisation conservées par la MIP (jugement du 15/11/2016), doivent permettre de nouvelles avancées dans nos contrats.

Les Mutuelles demain... un marché de la santé

Au-delà de ces questions techniques, on peut aussi se poser des questions sur la véritable nature de toutes ces mutuelles qui s'engouffrent aujourd'hui dans l'espace de la complémentaire santé, espace redéfini par volonté gouvernementale. Les mutuelles sont au plan juridique des associations à but non lucratif. Mais elles sont amenées à gérer pour les plus importantes d'entre elles des budgets considérables. Harmonie Mutuelle dispose par exemple d'un budget publicité plus que confortable lui permettant d'être présente dans les radios, les chaînes TV, jusqu'aux maillots d'une grande équipe de cyclistes professionnels ...

Dans les faits, ce mot de mutuelle synonyme de solidarité et de mise en commun de moyens, est plus que jamais galvaudé de nos jours. La solidarité intergénérationnelle n'existe plus, la solidarité entre les revenus n'est plus de mise, la belle formule "*de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins*" a vécu. Depuis que la santé a investi le monde marchand, elle est de plus en plus soumise à des lois et des règles capitalistiques.

LA CGT demande :

- ✓ **une baisse des cotisations pour tous**
- ✓ **la prise en charge du forfait journalier des MAS (maison d'accueil spécialisée)**

Sécurité sociale : un système de santé solidaire en danger !

PLUS UNIS
PLUS
EFFICACES



Merci de ne pas laisser ce tract sur les plateaux du restaurant d'entreprise.



Vous avez des idées ! Venez en parler avec nous pour avoir l'opportunité de les exprimer.



PLUS D'IDÉES
PLUS DE FORCE

La Sécurité Sociale, socle de base de la protection sociale est un modèle de solidarité: entre les générations et entre les revenus.

Ici, à la Sécu, les cotisations sont en fonction des revenus. Là chez les mutuelles, elles sont forfaitaires, d'où une pénalisation des plus faibles revenus ...

Ici, quel que soit l'âge, la cotisation reste la même, là plus on avance en âge, plus on paye ...

Ici, quand on est gravement malade et quel que soit l'âge, on est pris à 100 %, et là on ne s'occupe plus de vous.

L'une des forces de la Sécurité Sociale réside dans sa capacité à maîtriser les frais de gestion. Un article paru dans Le Monde du 16/01/17 (M. Hirsch et D. Tabuteau) montre que lorsque la Sécurité Sociale rembourse 150 Milliards de prestations, ses frais de gestion ne sont que de 4 % alors que pour les complémentaires santé, ils s'élèvent à 19 % pour un montant de prestations de 32 Milliards, soit 5 fois plus pour 5 fois moins.

La fusion de ces 2 systèmes permettrait de réaliser de sérieuses économies et d'améliorer de fait les prestations.

L'article en question propose l'idée d'une assurance maladie universelle, contre laquelle les dirigeants d'Harmonie Mutuelle n'ont pas tardé à réagir pour défendre leur pré carré (voir dans le cahier n° 1 du magazine "essentiel santé" reçu courant janvier).

Serait-ce donc une utopie de penser que l'intégration des complémentaires « santé » et de la Sécurité Sociale actuelle dans un grand et unique service de Sécurité Sociale Universelle n'est pas chose réalisable ? Nous ne le pensons pas !

Ce serait au contraire revenir à l'idée juste, solidaire et novatrice du Conseil National de la Résistance (CNR) et portée par Ambroise CROIZAT, Ministre du travail, militant de la CGT et fondateur de notre sécu.

Attaqué et malmené depuis sa création par ceux qui n'ont toujours pas renoncé, le grand patronat et les compagnies d'assurance, ce système est encore singulièrement solide puisqu'il représente aujourd'hui plus de 80 % des prestations fournies à nos compatriotes.

**Alors oui, il faut se lever pour le défendre,
Pour le maintenir, pour l'améliorer.**

Centre Scientifique
& Technique Jean Féger
F017 - avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 / 68 21

Tour Coupole
& St Martin d'Hères
04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 43 41
01 41 35 52 45

Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)
Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37



@CGTTtotal



facebook.com/CGTTtotal



amont-holding.cgt-ues@total.com



ep.cgttotal.fr



06 28 78 94 34